



Contrat Local Santé
Intercommunal



APPEL A PROJET PREVENTION SANTE TERRITOIRE DE LA CCDS

**Dans le cadre du Contrat Local
de Santé Intercommunal de la
Communauté de Commune
des Savanes**

Année 2026

Table des matières

Contexte de l'appel à projet 2026.....	3
1.Objectifs de l'appel à projet 2026.....	4
1.1 La santé sexuelle et reproductive.....	4
1.2 La prévention des conduites addictives et réduction des risques.....	5
1.3 La nutrition et l'activité physique	6
1.4 L'accès aux droits et aux soins	7
1.5 La santé mentale et le bien-être.....	8
1.6 La santé environnementale et cadre de vie	9
2. Processus et critères de sélection	11
2.1 Processus de sélection	11
2.2 Critères d'irrecevabilité et porteurs financés	11
2.3 Critères de sélection.....	12
2.4 Communication et relations partenariales.....	13
3. Modalités de participation.....	13
Annexe 1 : Méthodologie de projet (ARS Guyane).....	15
Annexe 2 : Montage financier.....	17

Contexte de l'appel à projet 2026

Le Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI) constitue une mesure innovante de la loi Hôpital Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Cette loi donne la possibilité aux Agences Régionales de Santé (ARS) de signer un contrat avec les intercommunalités pour mettre en œuvre une politique de santé au plus près des besoins des territoires et s'intégrant dans les orientations du Projet Régional de Santé.

Expression des dynamiques territoriales partagées, le CLSI favorise l'articulation entre le Projet Régional de Santé et les démarches locales en faveur de la santé des populations au sens large : promotion et prévention de la santé, politiques de soins et accompagnement médico-social et favorise la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en intégrant la participation des usagers.

Ce premier CLSI 2025-2030 a été signé le 5 novembre 2025 par l'Agence Régionale de Santé, la Communauté de Communes des Savanes (CCDS), La Préfecture de Guyane, La Collectivité Territoriale de Guyane, La Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guyane, Le Rectorat de Guyane, La Caisse d'Allocation Familiales de la Guyane et Le Centre Hospitalier Universitaire de Guyane – site de Kourou comprend six thématiques prioritaires :

- La santé sexuelle et reproductive
- La prévention des conduites addictives et réduction des risques
- La nutrition et l'activité physique
- L'accès aux droits et aux soins
- La santé mentale et le bien-être
- La santé environnementale et cadre de vie

Ce CLSI permet à la CCDS et à l'ARS, en lien avec les membres signataires du contrat, de proposer aux associations et porteurs de projet un appel à projets annuel en faveur des habitants des communes de Saint Elie, Iracoubo, Sinnamary et Kourou sur les axes thématiques de ce dernier, ciblés et précisés dans le présent guide des promoteurs.

Lancement de l'Appel à projet : 01 avril 2026

Date limite du dépôt des dossiers de candidature : 30 avril 2026

1. Objectifs de l'appel à projet 2026

Au regard des données de diagnostic issues du CLSI et afin de soutenir les actions existantes et émergentes en matière de santé sur le territoire, les actions proposées dans cet appel à projet viseront uniquement à s'intégrer dans les six axes du CLSI où les inégalités territoriales ressortent fortement.

1.1 La santé sexuelle et reproductive

FICHE OPERATIONNELLE 2025-2030

Publics cibles : Acteurs de santé sexuelle et reproductive : professionnels de santé, structures de santé, associations, coordinations territoriales

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultat et/ou de suivi	Résultat(s) attendu(s)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Renforcer la formation des professionnels locaux en santé sexuelle et reproductive, en développant des modules adaptés et en favorisant les échanges de pratiques pour améliorer la qualité des interventions sur le terrain.	Nb de professionnels formés en plus = 150	150 en 2030	30	30	30	30	30
Impliquer les médias pour sensibiliser aux questions de SSR	Nombre de campagnes/actions de communication réalisées.		x	1	1	2	2
Développer de supports d'information multilingues adaptés aux différentes populations	Nombre du support créé :10	10	x	1	+2	+3	+4
	Nb de support diffuser : 150	150 par an	x	150	150	150	150
Mise en place de villages santé et événements dédiés à la SSR	Nombre d'événements organisés	4	2	2	3	4	4
Structurer la mise en place d'un espace spécialisé d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violences.	Ouverture de la structure	2027 / 2028	x	50%	50%	x	x
	Nombre de personnes accueillies	// // //			// // //		

Indicateurs de suivi des actions	Indicateurs de processus :	Indicateurs de résultat :
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions en santé sexuelle et reproductive - Nombre de réunions de coordination entre acteur - Nombre de partenaires impliqués, 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total d'actions - Nombre de jeunes filles accompagnées par les associations - Amélioration de la perception de la contraception (via enquêtes ou questionnaires) - Nombre de campagnes/actions de communication réalisées. - Nombre d'outils de communication élaborés - Nombre de supports de communication diffusés - Nombre de personnes ayant reçu la communication - Nombre de consultations de dépistage ou contraception organisées

1.2 La prévention des conduites addictives et réduction des risques

FICHE OPERATIONNELLE 2025-2030

Publics cibles : Les jeunes et adolescents (12–25 ans), les personnes déjà consommatrices / usagers de drogues

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultat et/ou de suivi	Résultat(s) attendu(s)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Renforcer les actions d'aller-vers, en particulier en milieu scolaire	Nb d'actions d'aller-vers réalisées en milieu scolaire	//	3	5	5	7	8
	Nb d'actions d'aller-vers réalisées dans les quartiers	//	3	5	5	7	8
Renforcer la sensibilisation grand public sur ce qu'est une addiction	% de la population locale touchée	Toucher 35% de la population des savanes <i>29 390 habitants en 2021 – INSEE</i>	+2.5%	+5%	+7.5%	+10%	+5%
Former les professionnels et diversifier les acteurs impliqués	Nb de professionnels formés	Former 50 professionnels	10	10	10	10	10

Indicateurs de suivi des actions	Indicateurs de processus :	Indicateurs de résultat :
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions thématiques sur les addictions organisées (CCDS, partenaires, groupes de travail) - Nombre de partenaires mobilisés sur les actions addictologie (associations, établissements scolaires) - Nombre de professionnels formés à la prévention et à la prise en charge des addictions - Nombre de lieux/espaces d'intervention couverts par les équipes mobiles (quartiers, établissements, événements) 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre total d'actions de prévention menées (animations, interventions, ateliers) - Nombre de jeunes accompagnés ou sensibilisés (collèges, bas d'immeubles, lieux de vie) - Nombre de personnes repérées/orientées vers un accompagnement ou une prise en charge - Évolution de la perception des risques liés aux addictions (via questionnaires avant/après intervention) - Nombre de supports de communication produits et diffusés (affiches, vidéos, dépliants, posts numériques) - Nombre de consultations ou entretiens réalisés en lien avec l'addictologie (par les structures partenaires)

1.3 La nutrition et l'activité physique

FICHE OPERATIONNELLE 2025-2030

Publics cibles : Tous public

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultat et/ou de suivi	Résultat(s) attendu(s)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Renforcer l'accès des populations vulnérables à une alimentation saine en déployant régulièrement des paniers de fruits et légumes dans les quartiers prioritaires et dans les écoles.	Nombre de distributions	A la fin des 5 ans: au minimum une distribution par trimestre dans chaque commune	3	8	8	12	12
	Nombre de paniers distribués	1500 au total	300	600	900	1200	1500
	Nombre de foyers bénéficiaires	1500 au total	300	600	900	1200	1500
Développer des ateliers culinaires mensuels visant à améliorer les compétences nutritionnelles des familles	Nombre d'ateliers Nombre de participants	16 ateliers au total sur les communes	4	8	16	16	16
Favoriser la pratique régulière d'activités physiques en proposant des séances gratuites dans les quartiers et les zones isolées, à destination des personnes éloignées de la pratique	Nombre de séances d'activité physique animé par des éducateurs sportifs	16 séances au total sur les communes	4	8	16	16	16
Encourager l'activité physique de proximité en structurant des actions marche et vélos adaptés à tous les publics	Nombre de sorties organisées Nombre de participants cumulés	3 sorties par communes	3	8	8	12	12

Indicateurs de suivi des actions	Indicateurs de processus :	Indicateurs de résultat :
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de coordination organisées sur la thématique Sport–Santé–Nutrition - Nombre d'acteurs mobilisés (professionnels de santé, associations, médiateurs, collectivités) - Nombre de partenariats formalisés (conventions, engagements) - Nombre de sessions de distribution de paniers de fruits/légumes réalisées - Nombre de campagnes de sensibilisation sur l'alimentation - Nombre de séances d'Activité Physique mises en place - Nombre d'activités marche/vélo organisées - Nombre de journées Sport Santé réalisées Nombre d'interventions dans les écarts ou quartiers isolés 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles bénéficiaires de paniers de fruits et légumes - Nombre de participants aux ateliers culinaires - Nombre de personnes dépistées dans le cadre des campagnes diabète - Nombre de personnes orientées vers des consultations diététiques - Nombre de participants aux séances d'activités physiques - Nombre total de participants aux activités marche/vélo - Nombre de participants aux journées Sport Santé - Nombre total de bénéficiaires des actions sport–santé–nutrition - Satisfaction des participants (questionnaires courts) - Nombre de quartiers/écarts couverts par au moins une action

1.4 L'accès aux droits et aux soins

FICHE OPERATIONNELLE 2025-2030

Publics cibles : Personnes en situation de précarité sociale et/ou économique

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultat et/ou de suivi	Résultat(s) attendu(s)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mise en place d'un service de minibus reliant Sinnamary et Iracoubo aux centres de soins les plus proches.	% de remplissage	100%	50%	80%	100%	100%	100%
	Nb de tournées/an	2 par semaine	1 par mois	1 toutes les deux semaines	1 toutes les deux semaines	2 par semaine	2 par semaine
Renforcement des unités mobiles de soins pour intervenir directement dans les zones rurales et auprès des populations isolées.	Nb de villages/lieux couverts	100%	50%	70%	100%	100%	100%
Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information sur les droits et dispositifs de santé (assurance maladie, aide médicale d'État, consultations gratuites, etc.).	Nb de campagnes	10 campagnes	6	6	8	10	10

Indicateurs de suivi des actions	Indicateurs de processus :	Indicateurs de résultat :
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions sur l'accès aux droits et aux soins - Nombre de réunions de coordination entre acteur - Nombre de partenaires impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de consultations effectuées par les unités mobiles. - Nombre de bénéficiaires des permanences d'accès aux droits. - Nombre de permanences sociales ou de santé organisées hors Kourou - Taux de couverture médicale des populations ciblées. - Taux de satisfaction des usagers accompagnés - Nombre de médiateurs recrutés ou mobilisés.

1.5 La santé mentale et le bien-être

FICHE OPERATIONNELLE 2025-2030

Publics cibles : Personnes présentant des fragilités psychiques ou à risque, jeunes et adulte						
Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultat et/ou de suivi	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Décliner à l'échelle locale des actions dans le cadre du SISM	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'actions locales élaboré et validé - Pourcentage d'actions locales planifiées mises en œuvre 	X	X	X	X	X
Assurer la présence du CLSI aux réunions du COPIL PTSM, afin de garantir une cohérence stratégique entre le PTSM et le CLSI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions COPIL PTSM auxquelles participe le CLSI 	X	X	X	X	X
Programmer annuellement des actions spécifiques en santé mentale dans chaque commune, en cohérence avec les axes du PTSM	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions locales programmées par commune - Nombre de participants aux sessions 	X	X	X	X	X
Proposer des sessions de sensibilisation et de formation aux agents municipaux, professionnels du social, éducateurs, associations et bénévoles sur le repérage des fragilités psychiques	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions organisées, - nombre de participants formés, - taux de satisfaction des participants 	X	X	X	X	X

Indicateurs de suivi des actions	Indicateurs de suivi :	Indicateurs de résultat :
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du COPIL PTSM auxquelles participe le CLSI. - Nombre d'actions organisées dans le cadre de la SISM dans les 4 communes. - Nombre de sessions de sensibilisation et de formation proposées aux agents municipaux, professionnels du social, éducateurs, associations et bénévoles. - Nombre de professionnels et bénévoles formés/sensibilisés. - Nombre d'actions locales déclinées par commune en cohérence avec le PTSM. - Nombre de partenariats noués entre acteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et de santé. - Nombre de campagnes ou actions de lutte contre la stigmatisation, prévention du suicide et soutien psychosocial mises en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de population ciblée ayant participé aux actions de sensibilisation. - Réduction perçue de la stigmatisation autour des troubles psychiques (enquêtes de perception avant/après). - Nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement psychosocial ou d'une orientation vers les soins. - Amélioration de la satisfaction des usagers concernant l'accès aux parcours de soins en santé mentale. - Cohérence et intégration des actions locales avec le PTSM (évaluée via audit annuel ou tableau de bord).

1.6 La santé environnementale et cadre de vie

FICHE OPERATIONNELLE 2025-2030

Publics cibles : Tous public

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultat et/ou de suivi	Résultat(s) attendu(s)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Mettre en place des actions de sensibilisation à la santé environnementale et à la prévention des maladies vectorielles (dengue, chikungunya, zika) dans les écoles, quartiers et espaces publics.	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées	85% d'écoles, quartiers et espaces publics couverts par les actions	20%	35%	50%	70%	85%
	Nombre de participants aux sessions	1500 participants à la 5 ^{ème} année	500	750	1000	1250	1500
Renforcer la gestion durable des déchets et lutter contre les dépôts sauvages afin de réduire les gîtes larvaires et les nuisances environnementales.	Nombre d'opérations de nettoyage et de collecte	Réduction estimée des dépôts sauvages et gîtes larvaires	5 opérations -10% de dépôt sauvages et gîtes larvaires	8 opérations -20% de dépôt sauvages	10 opérations -30% de dépôt sauvages	12 opérations -40% de dépôt sauvages	15 opérations -50% de dépôt sauvages
Promouvoir des modes de vie sains et durables en valorisant l'alimentation locale, les circuits courts et la création d'espaces verts favorables au bien-être et à la biodiversité.	Nombre de jardins partagés, potagers éducatifs ou espaces verts créés	2 jardins partagés par communes	x	2 jardins	4 jardins	6 jardins	8 jardins
	Nombre d'actions ou ateliers valorisant l'alimentation locale et circuits courts	// //	3 actions	5 actions	7 actions	8 actions	10 actions
Former les acteurs locaux (agents communaux, professionnels de santé, associations, établissements scolaires) à la santé environnementale et à la prévention des risques vectoriels.	Nombre de formations organisées	8 formations	x	2	4	6	8
	% d'acteurs formés et appliquant les connaissances	60%	x	10%	30%	45%	60%

Indicateurs de suivi des actions	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions en lien avec le sujet des addictions - Nombre de réunions de coordination entre acteur - Nombre de partenaires impliqués, 	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total d'actions - Nombre de jeunes filles accompagnées par les associations - Augmentation de la perception/sensibilisation aux impacts possibles de la santé environnementale sur la santé au quotidien (via enquêtes ou questionnaires) - Nombre de campagnes/actions de communication réalisées. - Nombre d'outils de communication élaborés - Nombre de supports de communication diffusés - Nombre de personnes ayant reçu la communication
---	--	--

Les actions que vous proposez doivent ainsi :

- Contribuer à l'amélioration de la santé des populations en se concentrant sur les priorités du CLSI ;
- Encourager des changements de comportement en prévenant ou en incitant à adopter des attitudes bénéfiques pour la santé, et/ou en agissant pour créer un environnement propice à la santé Participer à l'amélioration des indicateurs de santé ;
- Adopter une approche de promotion de la santé conforme aux principes définis dans la Charte d'Ottawa

2. Processus et critères de sélection

2.1 Processus de sélection

Pour mener à bien la sélection, le comité de suivi composé des signataires du CLSI procédera en trois étapes :

- La vérification à réception de l'ensemble des pièces du dossier
- La vérification des critères d'éligibilité
- L'analyse de chaque projet en commission santé. A l'issue de cette étape, la CCDS et l'ARS se réservent le droit d'inviter un porteur de projet en Commission pour préciser, si nécessaire, la compréhension de son dossier.

2.2 Critères d'irrecevabilité et porteurs financés

Pour être éligibles, les demandes de subvention doivent respecter **un montant minimum de 1 500 euros**, ce seuil ayant été fixé afin de garantir une pertinence et une ampleur suffisante des actions soutenues.

Il est essentiel que les porteurs de projets soient en mesure de démontrer la pertinence de leurs actions, leur capacité à répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic territorial de santé, et leur alignement avec les orientations stratégiques du CLSI.

IMPORTANT : Dans le cadre de l'instruction des demandes, et en fonction de l'évaluation des projets, le montant final de la subvention retenue par le CLSI peut différer de celui demandé par le porteur de projet.

Cette modulation vise à garantir une répartition des fonds tout en tenant compte des contraintes budgétaires et des priorités stratégiques équitables. Il est important que les projets puissent avoir également un ou plusieurs co-financements.

Porteurs éligibles :

Cet appel à projets s'adresse à tous les promoteurs d'actions de prévention, d'éducation ou de promotion de la santé susceptibles de pouvoir bénéficier d'un financement de la CCDS, à savoir, toute personne morale :

- De droit privé à but non lucratif (association, mutuelle, etc.), à but lucratif ayant une mission de service public (clinique, maison de santé, centre de santé, etc),
- Ou de droit public (établissement public de santé, établissement scolaire sous contrat avec l'éducation nationale, établissement public local d'enseignement, collectivités locales et leurs établissements publics).

Le porteur de projet doit être établi dans la région GUYANE.

Toute demande de financement qui entre dans l'une des catégories suivantes, sera déclarée comme irrecevable :

- Dossier reçu hors délai, soit après le 30 avril, minuit,
- Inclusion de dépenses d'investissement ou de charges de personnel sans lien direct et immédiat avec l'action proposée
- Demandes de financement inférieures à 1 500 euros
- Ateliers animés par des personnes non diplômées dans la spécialité concernée

- Les projets ne seront pas retenus si :
 - Ils ne correspondent pas aux thématiques prioritaires du CLSI
 - Ils sont portés par des structures non déclarées ou ne disposant pas d'une existence juridique reconnue
 - Ils n'apportent pas une plus-value en termes de santé publique ou de structuration territoriale
 - Ils présentent un budget irréaliste ou une absence de recherche de co-financement lorsque cela est pertinent
 - Ils ne respectent pas les principes d'éthique, de non-discrimination et de respect des valeurs républicaines
 - Ils ne garantissent pas un suivi et une évaluation permettant de mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

Les critères de recevabilité des projets :

- Répondre aux objectifs par thématique du CLSI.
- Mise en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes des Savanes, un intérêt particulier sera porté aux projets déployés sur les communes de Saint-Elie, de Sinnamary et/ou d'Iracoubo. Impacter positivement la santé des populations locales et s'inscrire dans une logique d'intérêt général
- Impliquer activement des partenaires locaux pertinents dans les actions proposées et plus précisément le projet doit être mis en œuvre **en collaboration avec un partenaire local du territoire de la CCDS**
- **Intégrer une approche communautaire pour renforcer l'adhésion et l'efficacité des actions**
- Impacter positivement la santé des populations locales et s'inscrire dans une logique d'intérêt général
- Impliquer activement des partenaires locaux pertinents dans les actions proposées et plus précisément le projet doit être mis en œuvre en collaboration avec un partenaire local du territoire de la CCDS
- Favoriser la participation des bénéficiaires et des parties prenantes lorsque cela est pertinent
- Intégrer une approche communautaire pour renforcer l'adhésion et l'efficacité des actions

NB : les projets proposés peuvent s'inscrire à travers des actions régulières ou ponctuelles

Pour tout renouvellement de demande de subvention, le bilan de l'action 2025 (activité et financier) devra être transmis.

2.3 Critères de sélection

Qualité technique du projet :

- Respect des objectifs précités,
- Analyse précise des besoins (éléments diagnostic),
- Positionnement du projet dans le contexte local (au regard des politiques menées en faveur de la santé et référentiels),
- Pertinence de l'action, Clarté des objectifs.

Qualité de la démarche partenariale :

- Qualité et synergie du partenariat proposé avec les acteurs de santé et de la prévention du territoire,

- Implication de la population concernée,
- Composition et qualité de l'équipe impliquée (compétences, expériences, complémentarité...).

Méthodologie et faisabilité :

- Pertinence des modalités de l'action,
- Adéquation et justification du calendrier proposé,
- Faisabilité financière (détail des différents postes de dépenses et recettes, compatibilité du financement sollicité dans le cadre de l'appel à projets commun du CLSI avec d'autres financements dont la structure serait ou sera bénéficiaire),
- Existence d'une démarche d'évaluation.

Impact du projet :

- Sur la santé des publics concernés, leurs comportements, sur leur autonomie à être acteurs et actrices de leur santé dans un objectif durable,
- Caractéristiques innovantes

2.4 Communication et relations partenariales

Afin de renforcer la cohérence des politiques publiques mises en œuvre, la CCDS souhaite assurer une meilleure visibilité de son soutien aux porteurs de projets. Cette visibilité devra se traduire notamment par :

- L'apposition des logos CLSI, de la CCDS et de l'ARS sur l'ensemble des supports de communication (affiches, brochures, flyers, etc.)
- La mention explicite du CLSI, de la CCDS et de l'ARS dans les outils de relations presse et les communications officielles
- Une citation de la CCDS et de l'ARS lors des interventions orales ou autres actions de représentation

Par ailleurs, la CCDS et l'ARS demandent à **être informées de l'ensemble des manifestations, interventions et événements organisés dans le cadre du projet soutenu, via l'envoi d'un calendrier prévisionnel.**

Enfin, tous les supports de communication liés à ces projets doivent être soumis à la validation préalable de la CCDS et de l'ARS via le CLSI avant leur diffusion.

Ces exigences sont intégrées au sein de la convention type, afin de formaliser ces engagements.

3. Modalités de participation

Dossier de candidature disponible :

- Site internet de la Communauté de Communes des savanes : <https://www.ccdsguyane.fr>

Dépôt de la demande et composition des dossiers

- par mail en transmettant votre demande de subvention pour l'année 2026, **constituée** :
- **du CERFA n°12156*05 avec attestation de dépôt signée**
- **du projet détaillé**
- Des statuts signés
- Relevé d'identité bancaire
- Dernier exercice comptable validé (bilan et compte de résultat)

à :

Christiane PEDIE

Coordinatrice du Contrat Local de Santé de la CCDS

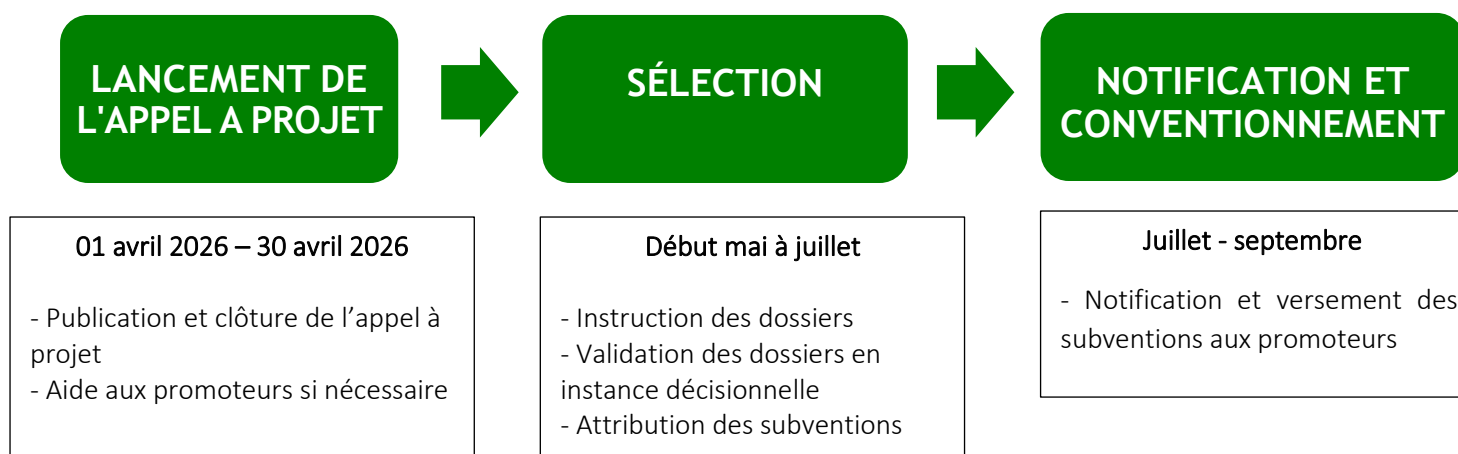
Tél : 05.94.22.19.73 / 0694 42 06 76

christiane.pedie@ccds-guyane.fr et ccds.sante@ccds-guyane.fr

Au plus tard le 30 avril 2026

Nous rappelons que l'association Guyane Promo Santé peut vous accompagner dans le montage de vos projets : contact@gps.gf

Calendrier 2026 de l'Appel à Projet



Annexe 1 : Méthodologie de projet (ARS Guyane)

La bonne réalisation d'un projet tient avant tout à l'emploi d'une méthodologie. Le respect des étapes méthodologiques est un critère d'éligibilité.

Définir un contexte :

Chaque projet ou programme d'action de prévention ou d'éducation pour la santé doit faire l'objet d'un état des lieux au préalable. Il a pour but de définir :

- La population cible et le territoire visé :

L'identification précise de la population bénéficiaire de l'action s'appuie sur divers indicateurs (socio-démographiques, économiques, environnementaux, sanitaires...) qui permettent d'en préciser les caractéristiques.

Les interventions mises en place sur des territoires en déficit d'actions seront accueillies favorablement.

- Les besoins :

L'analyse de ces besoins exige la participation effective de la population en distinguant, dans la mesure du possible les besoins latents, les besoins ressentis et les besoins réels.

- La faisabilité et la pertinence :

L'analyse de la pertinence a pour but de s'assurer du bien-fondé du projet par rapport aux besoins réels et d'évaluer l'écart possible entre ces besoins réels et les besoins exprimés.

L'étude de la faisabilité revient à apprécier la cohérence des actions et la capacité de les réaliser effectivement.

- L'existant :

Identifier les actions déjà réalisées, dans le territoire auprès de la population, afin d'éviter la répétition d'une action identique et de tirer les leçons des erreurs éventuelles.

Etablir des objectifs :

Pour planifier un projet, deux (voire trois) niveaux d'objectifs peuvent être définis. Ces niveaux d'objectifs dépendront de l'ampleur du projet.

Il vous sera demandé de détailler les OBJECTIF(S) qui correspondent à :

- L'OBJECTIF GÉNÉRAL

Il concerne le projet dans sa globalité et définit la finalité de l'action, le mais à atteindre sur le long terme.

Exemple : Contribuer à améliorer la prévention des maladies cardiovasculaires chez les adultes de 40 à 60 ans dans la commune Z d'ici 2030.

- LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Ils traitent les stratégies et actions concrètes mises en œuvre pour atteindre l'objectif général. Ces objectifs sont formulés en tenant compte des résultats attendus. *Exemples : Développer un programme de dépistage gratuit des facteurs de risque (hypertension, cholestérol, diabète) avec un objectif de toucher 5 000 personnes d'ici 2026.*

- LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Ils sont basés sur des indicateurs initiaux élaborés dans la phase d'état des lieux. Ils énoncent les actions à réaliser. Ils commencent par un verbe d'action répondant aux questions qui, quoi, où et quand. Lors de la phase d'évaluation de l'action il doit être possible de dire si ces objectifs ont été réalisés. *Exemple : Réaliser 3 formations en santé mentale auprès de 60 bénévoles des maisons de quartier de la ville X sur l'année 2025 / Déployer de septembre 2025 à juin 2026 à raison de séance de 2h une fois par mois le programme Z de renforcement des compétences psychosociales auprès des jeunes inscrits à la mission locale / Réaliser et diffuser des spots radio sur la santé mentale avec les bénévoles sentinelles formées et les radio locales du village X entre janvier 2026 et septembre 2026.*

Mettre en œuvre des actions :

- Identifier les moyens de mise en œuvre :

Les activités déterminent les moyens humains, matériels et financiers à mettre en œuvre qui doivent être adaptées au projet proposé. Le budget du projet doit être en cohérence avec le contenu et les modalités de l'action.

- Élaborer un chronogramme :

Le chronogramme est un calendrier permettant de formaliser l'action dans le temps et de disposer d'une vision claire à court, moyen et long terme des actions du projet.

- Participation de la population :

Les projets valorisant la participation pertinente des populations sont fortement encouragés.

Le promoteur doit valoriser son expérience antérieure, son approche innovante et indiquer ses références à des outils méthodologiques et/ou des référentiels de pratique.

Evaluer le projet :

Toute proposition de projet doit prévoir une évaluation. Elle consiste à porter une appréciation sur la réalisation du programme, à savoir :

- Analyser les indicateurs retenus afin de déterminer si les résultats indiqués dans le projet initial ont été atteints. Si les résultats n'ont pas été atteints en définir les raisons.
- Mesurer l'efficacité du programme (rapport entre l'efficacité et le coût de l'opération)
- Mesurer l'impact (influence sur la perception, les comportements des personnes, sur l'environnement...)
- Mesurer la pertinence (effets attendus ou inattendus : l'action était-elle véritablement adaptée à la réalité de terrain ?)
- Mesurer la viabilité des actions (doivent-elles être poursuivies ?)

Annexe 2 : Montage financier

Les 9 conseils dans l'élaboration d'un budget :

- **Rechercher l'équilibre entre les dépenses et les recettes**

Le total des dépenses ou charges doit être égal au total des recettes ou produits.

- **Respecter l'annualité budgétaire**

Le principe est le financement d'un projet sur l'annualité civile. A titre dérogatoire des projets peuvent être financés en s'appuyant sur l'annualité scolaire, ce cas de figure s'imposant par souci de pragmatisme pour les actions s'appuyant explicitement et nécessairement sur ce calendrier.

- **Spécifier les dépenses de votre action**

Chaque fois que possible, il faut mentionner la base de calcul, les barèmes utilisés, et fournir les devis. Les mises à disposition, de personnel (notamment les fonctionnaires) et de locaux, ne sont pas à budgéter.

- **S'appuyer sur le partenariat**

Les cofinancements sont à rechercher chaque fois que possible, ainsi que les mises à disposition à titre gracieux (prêts de salle, etc...). Les partenaires concernés sur le plan institutionnel (financeurs intéressés) et local (acteurs de terrain pertinents dans la mise en œuvre de l'action) sont à mobiliser.

Un projet peut être partagé entre différents acteurs. Le montage du dossier implique alors :

- l'élaboration commune et la présentation unique du projet
- la déclinaison en différents budgets, en l'absence de la possibilité de trouver un porteur chef de file.

Rappel – article 15 - Décret-loi du 2 mai 1938 relatif au budget : il est interdit à toute association, société ou collectivité ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres, sauf autorisation formelle du ministre, visée par le contrôleur des dépenses engagées.

Les bénéficiaires de ces dérogations seront soumis, dans les mêmes conditions, au contrôle prévu par l'article précédent.

Si différents porteurs se rassemblent autour de la mise en œuvre coordonnée d'une action, un budget par structure doit être élaboré. Le dépôt du dossier unique doit être assuré pour permettre une analyse cohérente des demandes.

- **Fournir un compte rendu de l'action poursuivie**

Pour toute demande de renouvellement de subvention, le bilan intermédiaire de l'action doit être impérativement renseigné, intégrant un bilan financier qui mentionne les dépenses réalisées au 31 décembre de l'année N-1. Un bilan définitif devra être fourni en juin de l'année N au plus tard.

- **Intégrer le reliquat dans la nouvelle demande**

En cas d'excédent dégagé lors de la réalisation de l'action financée en N-1, mentionner le montant dans les produits, compte 70, de manière à réajuster la demande en N.

Cette consigne ne s'applique pas aux actions financées au titre de l'annualité scolaire et ayant reçu un accord du financeur en N-1.

- **Alimenter votre dossier de pièces justificatives**

Tout document explicatif valorisant votre démarche de construction du projet est un élément de valeur ajoutée lors de son instruction.

- **Ne pas hésiter à contacter les référents de l'appel à projets**

Les référents thématiques de l'ARS mentionnés dans l'appel à projets sont d'utiles professionnels ressources pour vous aider à construire vos projets.

- **Assurer la signature par le responsable de la structure porteuse**

Le responsable de la structure devra obligatoirement signer la déclaration et l'attestation sur l'honneur à compléter avec soin, ainsi que les budgets (de la structure et de l'action) et le bilan.

Quelques explications sur le contenu des postes de dépenses et recettes du budget de votre projet :

Vos postes de dépenses : comptes de classe 6

Les charges de votre projet se répartissent en différents types de dépenses, en particulier :

Compte 60 des achats : évaluer l'achat de fournitures nécessaires à la mise en place de votre projet (fournir un devis ou expliciter les modalités de calcul).

Compte 61 des services externes : flécher les dépenses consistant à sous-traiter, ou à l'achat de documentation, aux locations immobilières ou mobilières.

Les mises à disposition dont bénéficient votre projet ne sont pas à mentionner sur cette ligne qui ne doit prendre en compte que les charges pesant effectivement sur le plan financier.

Compte 62 autres services externes : flécher les dépenses liées à des honoraires, rémunération d'intermédiaires (exemple : intervenants payés), frais de transports, frais d'hébergement ou de logistiques (repas, accueils café).

Compte 64 : frais de personnel : mentionner dans cette rubrique le montant total correspondant au personnel permanent de votre structure, affecté au projet et correspondant au total des tableaux de la fiche projet (moyens humains à financer). Les moyens humains relatifs à la participation des fonctionnaires ne sont pas finançables.

Chaque rubrique est alimentée par une ligne "autres", qu'il convient alors de spécifier. Les modalités de calcul et tout document explicatif (devis) sont attendus.

Vos recettes attendues : comptes de classe 7

Compte 70 : les produits peuvent être la participation des bénéficiaires, l'autofinancement, la cotisation des adhérents.

Compte 74 : les subventions

Spécifier les montants sollicités par co-financier.

Mentionner le reliquat existant en cas de poursuite d'une action dont le financement 2024 n'a pas été entièrement consommé. Une attention toute particulière sera accordée à l'articulation avec les autres financeurs.

Pour toute question ou besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter Madame Christiane PEDIE,

coordinatrice du CLS de la CCDS :

Tél : 05.94.22.19.73 / 0694 42 06 76

christiane.pedie@ccds-guyane.fr